



Retrait de points:dépassement délai de recours

Par **JYD44**, le **16/08/2016** à **22:34**

Bonjour,

Ma femme a commis un excès de vitesse avec sa voiture dont la carte grise est à mon nom. J'ai reçu un PV de radar automatique et sans m'en parler, elle a payé. J'ai perdu un point qui m'a été rétrocédé après un an mais qui m'a empêcher de récupérer mes 12 points. Aujourd'hui mon permis est en danger (je viens de faire un stage). Elle est prête à témoigner de l'erreur, mais les délais sont dépassés. Savez-vous s'il existe une voie de recours ?

Merci.

Par **fabrice58**, le **16/08/2016** à **23:57**

Le fait d'avoir payé vaut reconnaissance de l'infraction et vous interdit tout recours.

cdt